



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénévolat

Question écrite n° 104507

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'inspirant de l'annonce d'un « nouveau partenariat » entre l'État et les associations qu'il a défini le 23 janvier 2006 lors de la première conférence de la vie associative, demande à M. le Premier ministre l'état de mise en oeuvre du label national, en 2006, pour reconnaître les structures qui mettent en relation les bénévoles et les associations ainsi que d'un répertoire national de bénévoles, les centres de ressources et d'information des bénévoles, initialement destinés aux associations sportives devant être progressivement ouverts à l'ensemble des secteurs associatifs (Le Mensuel du Gouvernement, n° 3, mars 2006). - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

À l'issue de la première conférence de la vie associative, organisée le 23 janvier 2006, le Premier ministre a annoncé plusieurs mesures tendant à développer le bénévolat en France. La mise en oeuvre de la première annonce relative au label national pour les structures qui mettent en adéquation l'offre et la demande de bénévoles et d'associations, a nécessité d'associer étroitement le secteur associatif aux travaux préparatoires. Désormais, les organismes labellisés doivent répondre à un cahier des charges qui garantit une prestation de qualité vis-à-vis des bénévoles et des associations. Par ailleurs, conformément à l'engagement du Premier ministre, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et l'association Développement Solidaire ont conclu un accord pour promouvoir et faciliter le bénévolat en ligne, permettant ainsi à de nombreux concitoyens d'apporter leurs concours aux associations à distance. En outre, une étude sur l'architecture d'un répertoire des bénévoles sera lancée en 2007. Enfin, depuis la clôture de la première conférence de la vie associative, les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) créés après les états généraux du sport, sont progressivement étendus à tout le territoire et sur l'ensemble du champ associatif en partenariat avec les réseaux associatifs. 99 CRIB labellisés ont été créés par le secteur associatif en lien avec les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et les collectivités territoriales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104507

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9693

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11954